

**Procès-verbal du FSSSCT départemental  
de Lot-et-Garonne  
du jeudi 27 juin 2024**

**Etaient présents :**

Représentants de l'administration :

M. Alexandre FALCO, Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale  
M. Germain SOULARD, directeur de cabinet, conseiller départemental de prévention  
Mme Catherine DETURCK, assistante sociale des personnels  
M. Frédéric BRABET, IEN Adjoint  
M. Philippe TRAN, Adjoint DGA Ressources et éducation  
Mme Marie-France MEUNIER-CASTAGNEYROL, infirmière académique de prévention (visioconférence)

Représentants titulaires des personnels :

Mme Sonia SAUVIGNON, professeure des écoles, FNEC-FP-FO  
Mme Laetitia BARADAT-CALBET, PLP, FNEC FP FO  
Mme Jacinthe FISCHER, professeure des écoles, FSU  
Mme Sandra TUFFAL, professeure des écoles, FSU  
M. Abdelhalim TOUMI, professeur PLP, FSU  
M. Malik SAAMI, professeur certifié, FSU-SNES  
Mme Yolaine LOUSTAU, cheffe d'établissement, UNSA-EDUCATION (visioconférence)

Représentants suppléants des personnels :

M. Mathieu COUDERC, professeur des écoles, FSU  
M. Eric DUPOUY, professeur certifié, FSU  
Mme Elodie PALPANT, professeure des écoles, FSU  
M. Papa DIA, PLP, UNSA-EDUCATION

**Etaient excusés :**

Représentants de l'administration :

M. Fabien JAILLET, secrétaire général  
Mme Christine COCHE, inspectrice santé et sécurité au travail, rectorat  
M. Jean-François SELAUDOUX, conseiller académique de prévention  
Docteur Claire PATARD, médecin de prévention, rectorat

Représentants titulaires des personnels :

Mme Lydie LALOUBERE, professeure PLC, FSU  
M. Nicolas PION, professeur des écoles, UNSA –EDUCATION  
M. Thierry LANCELLE, professeur des écoles, UNSA-EDUCATION

Représentants suppléants des personnels :

M. Quentin KAMMER, PLP, FNEC-FP-FO  
Mme Céline COLLE, professeure des écoles, FNEC-FP-FO  
M. Christophe PORTIER, professeur des écoles, FSU  
Mme Sabrina BESSON, professeure certifiée, FSU-SNES  
Mme Betty BUZZIGHIN, professeure certifiée, UNSA-EDUCATION

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Organisation du travail et protection de la santé et de la sécurité des agents : circonscription Ecole inclusive
2. Compte-rendu du GT fiches SST
3. Bilan de l'action sociale en faveur des personnels
4. Comptes-rendus des visites : groupe scolaire Paul Langevin – Agen, visite inversée AESH, école élémentaire Jean Jaures Fumel
5. Bilan violence envers les personnels
6. Bilan des accidents de service et des demandes de protection fonctionnelle
7. Questions diverses :
  - Suites aux mesures de carte scolaire dans différentes communes du département, où en sont l'aménagement des locaux et les travaux pour la rentrée scolaire ?
  - Sur quels établissements du département, l'Inspectrice santé, sécurité au travail (ISST) est intervenue pour 2023-2024 ?

Monsieur Falco ouvre la séance à 14h00 et se présente aux membres de la FSSSCTD. Il demande s'il y a des déclarations liminaires.

Madame Baradat-Calbet lit une déclaration liminaire pour FNEC-FP-FO (*annexe 1*)

Madame Fischer lit une déclaration liminaire pour la FSU (*annexe 2*).

Monsieur Falco les remercie pour ces déclarations. Il remercie également la présence de Monsieur Tran, adjoint DGA ressources et éducation du conseil départemental.

Monsieur Tran assiste à cette instance pour la première fois et représente ses collègues chargés du volet prévention. Il se tient à disposition pour répondre à toutes questions liées à la responsabilité du conseil départemental.

Suite aux déclarations liminaires, Monsieur Falco présente les quatre grandes dimensions relatives à l'école inclusive :

- les réponses par les personnels
- les réponses par les moyens
- les réponses par les partenariats
- les réponses en termes d'équipement de matériel adapté.

En 4 ans, le nombre de notifications MDPH a augmenté de 3% dans la Creuse, 48% dans les départements du Lot-et-Garonne et de la Dordogne et 26% en moyenne au niveau national. Le nombre d'enfant dans les ESMS ne faiblit pas. Il déplore le fait qu'il y ait seulement deux candidats inscrits au CAPPEI dans le Lot-et-Garonne. Il évoque ensuite les groupes de besoins qui concerneront les classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> en mathématique et français pour la rentrée 2024. Il précise que ces groupes seront constitués sur la base des évaluations nationales et des remontées des professeurs des écoles. Ils auront la même progression pédagogique.

#### **1. Organisation du travail et protection de la santé et de la sécurité des agents : circonscription Ecole inclusive**

Madame Fischer explique que ce point est à l'ordre du jour car ils ont reçu plusieurs fiches SST d'enseignants de cette circonscription mettant en cause l'IEN.

Monsieur Brabet répond qu'il a reçu deux enseignants référents suite à ces fiches SST pour évoquer les problématiques rencontrées. Une réunion est prévue le mercredi 3 juillet avec les enseignants référents et l'IEN du SDEI, en présence de Monsieur le secrétaire général et lui-même afin de mettre à plat les difficultés.

Monsieur Falco confirme qu'une phase d'écoute et d'expression va être ouverte pour l'ensemble des parties prenantes. Il faut faire évoluer la situation pour améliorer les choses. Un nouveau point sera fait lors de la prochaine FSSSCTD.

Madame Fischer souligne que c'est la première fois que le sujet est évoqué en FSSSCTD mais qu'ils ont déjà eu des audiences avec le précédent DASEN pour évoquer ces difficultés. Il ne faut pas oublier les fiches SST antérieures faites par d'autres enseignants.

Monsieur Saami évoque une fiche SST relative au collègue Ducos du Hauron où une collègue a alerté d'une menace de mort sur sa personne et s'étonne de la réponse du chef d'établissement.

Monsieur Falco répond qu'un travail a été fait conjointement avec le chef d'établissement sur cette situation.

Monsieur Soulard a été alerté de cet événement le jour du groupe de travail fiche SST. Il a immédiatement pris contact avec le chef d'établissement pour voir la situation. Il reconnaît que la réponse faite à cette fiche ne correspond pas à ce qui a été réellement fait. C'est une maladresse de la part de la part du Principal. La situation complexe de l'établissement du fait de l'absence de la principale adjointe n'a pas été aidante. Monsieur Soulard a contacté l'enseignante pour lui assurer un soutien de l'institution, s'assurer qu'elle porte plainte pour ces faits et lui a proposé la protection fonctionnelle.

## 2. Compte-rendu du GT fiches SST

Madame Fischer déclare 68 fiches SST recensées au registre dont une trentaine concernant l'école inclusive et une dizaine concernant des faits d'agressions de parents ou d'élèves. La grande majorité des fiches déposées concerne des risques psycho-sociaux, soit 58 fiches. C'est un signe d'une grande souffrance au travail pour les personnels du département. Elle révèle également que beaucoup de personnel en souffrance ne font pas de fiches SST. Elle présente ensuite 2 avis.

### Avis n°1 : Guide, accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers et accompagnement des personnels

Pour les personnels comme pour les enfants en situation de handicap et/ou élèves à comportement hautement perturbateur et leurs familles, la situation actuelle n'est plus tenable, l'école ne parvient plus à accueillir comme il se doit les élèves qui lui sont confiés. Il y a urgence à donner les moyens nécessaires pour que l'école fonctionne.

Dans notre département, l'accompagnement des équipes doit être précisé en début de chaque année scolaire pour ne plus laisser les personnels démunis, souvent en situation de souffrance professionnelle comme le montrent les nombreuses remontées via le registre santé et sécurité au travail notamment et les témoignages qui nous ont été confiés lors des visites de la Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de travail.

Les membres de la formation spécialisée demandent qu'un guide à destination de toutes les écoles soit proposé et qu'une présentation de cet outil soit faite aux directeurs et directrices d'école en réunion de rentrée au sein de chaque circonscription.

Cet outil départemental doit comporter au moins deux volets :

- **Accompagnement des équipes qui accueillent des EBEP** : présentation des ressources humaines SDEI et leur rôle, l'assistance sociale en faveur des élèves, les noms et coordonnées des médecins scolaires, des PsyEN, l'accompagnement prévu au sein des circonscriptions, les procédures d'information préoccupante.
- **Protection de la santé et des conditions de travail des agents** : procédure de signalement SST, Fait établissement, procédure dépôt de plainte et de demande de protection fonctionnelle. Les noms et coordonnées du médecin du travail, de l'assistante sociale en faveur des personnels, le réseau PAS.

Les équipes ne doivent plus avoir à porter seules l'accompagnement des familles et afin que les équipes en souffrance soient et se sentent accompagnées, une véritable interface efficace doit pouvoir être rapidement mise en place entre l'école, les familles et l'administration.

Monsieur Falco soumet au vote l'avis n° 1 :

**VOTE :            POUR : 9            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0**

Avis n°2 : Prévention des risques psycho-sociaux

Les membres de la F3SCT demandent que les IEN, les chefs d'établissements et chefs de service aient connaissance des risques psycho-sociaux et de leur responsabilité sur la santé et le bien-être au travail de leurs personnels afin de prévenir les situations problématiques qui émergent dans les signalements SST.

Les membres de la formation spécialisée requièrent le déclenchement d'une enquête administrative par l'administration, lorsque plusieurs agents signalent l'incidence néfaste d'une politique de management de la part de leur chef de service sur leur santé ou sur leurs conditions de travail.

Madame Loustau indique que c'est à charge contre les PERDIR. Les risques psycho-sociaux ne sont pas dû qu'aux chefs d'établissement ou au corps d'inspection.

Monsieur Falco soumet au vote l'avis n° 2 :

**VOTE :            POUR : 8            CONTRE : 1            ABSTENTION : 0**

**3. Bilan de l'action sociale en faveur des personnels**

Madame Deturck annonce en premier lieu son départ pour la rentrée prochaine. Elle expose ensuite le bilan de l'action sociale en faveur des personnels de 2017 à 2023. Elle précise qu'il n'y a pas eu de réelle augmentation : en 2017, 33 agents ont bénéficié de l'action sociale contre 42 en 2023. Cela représente 40% d'AESH, 31% d'enseignants, 13% de personnels administratifs, 11 % d'AED et 5 % de retraités.

Elle explique qu'il y a eu un avant et un après COVID avec 46 dossiers avant la crise sanitaire et une descente à 35 dossiers après. Les agents n'hésitent plus à aller voir l'assistante sociale en faveur des personnels parce qu'elle a su se faire connaître auprès d'eux et surtout parce que ce n'est plus une honte. Elle précise que sur son bilan de travail, le côté financier ne représente que 5%.

Un bilan chiffré du service est ensuite présenté. En 2017 elle a reçu 169 personnels et qu'à ce jour, pour l'année 2023-2024, elle était à 591 personnels reçus (dont 532 femmes et 59 hommes). Cela représente une augmentation par trois en 7ans. 23 sont du secteur privé et 568 du secteur public. Elle appuie sur le fait qu'elle intervient sur tout ce qui touche à la sphère personnelle, et qui forcément, interfère sur la sphère professionnelle.

Monsieur Falco remercie Mme Deturck pour son travail et lui souhaite bonne continuation.

**4. Comptes-rendus des visites : groupe scolaire Paul Langevin – Agen, visite inversée AESH, école élémentaire Jean Jaures Fumel**

Compte rendu de visite du groupe scolaire Langevin à Agen :

Madame Fischer explique que c'est la première fois qu'une visite se déroule dans un groupe scolaire avec deux équipes différentes. Les membres de la FSSCTD ont ressenti une réticence de l'école élémentaire pour cette visite. La visite de l'école maternelle a été très émouvante avec la succession de 5 enseignantes aux problématiques très différentes. Elles leur ont fait part de l'investissement qu'elles mettaient dans leur travail mais aussi des grandes difficultés qu'elles pouvaient rencontrer. Madame Fischer évoque l'exemple d'une collègue qui s'est faite gravement agresser lors d'un remplacement dans un ITEP. Elle raconte également qu'une autre collègue est complètement aphone mais qu'elle ne veut pas se faire arrêter pour ne pas mettre en

difficulté ses collègues. La directrice n'arrive pas organiser son travail sans qu'il soit interrompu. Cinq problématiques ressortent de cet échange relatif à la direction de l'école : la carte scolaire et les effectifs, les AESH, les RASED, l'accompagnement des personnels, le déménagement de l'école vers de nouveaux locaux en septembre 2025.

Monsieur Soulard rappelle que la DSDEN accompagne ces écoles car il y a une conscience des difficultés d'enseignement dans ces quartiers. Il signale qu'il y a eu deux ouvertures de classes en deux ans et qu'une ouverture supplémentaire est prévue à la rentrée 2024 afin d'accompagner cette difficulté scolaire. Le directeur de l'école a également un temps de décharge augmenté.

Madame Fischer souligne que la directrice de la maternelle n'en bénéficie pas. Il y a également un problème sur la prise en compte des inscriptions en mairie. L'école Langevin ne pouvait pas accueillir tous les enfants du quartier, certains sont inscrits dans d'autres écoles de la ville.

Monsieur Soulard répond qu'il ne devrait plus y avoir ce problème après la construction de la nouvelle école qui permettra d'accueillir tous les élèves du même quartier.

Madame Fischer soumet des inquiétudes par rapport à la construction de cette nouvelle école, en égard au fait qu'elle soit construite très proche de l'école Elisée Reclus et près d'un passage de point de deal.

Monsieur Falco répond que cette nouvelle école sera sécurisée et clôturée ce qui permettra justement d'éloigner ce point de deal. Monsieur Soulard ajoute que la mairie a tout à fait conscience du problème de répartition des enfants entre l'école Elisée Reclus et l'école Langevin et qu'un travail est en cours pour repenser la carte scolaire.

Madame Fischer évoque également des inquiétudes par rapport à la date du déménagement et pense qu'il serait nécessaire qu'il y ait un accompagnement par la circonscription.

Des échanges avec la mairie ont eu lieu pour que les travaux ne se terminent pas au dernier moment et que les équipes puissent s'organiser dans les temps. La date prévisionnelle de livraison de l'école est le 31 juillet 2025.

Madame Baradat-Calbet soumet son inquiétude sur la déscolarisation de certains élèves. Certains viennent seulement un mois dans l'année scolaire. Des signalements sont systématiquement faits mais cela désorganise la classe et engendre de grandes difficultés pour mettre en place une continuité pédagogique.

Monsieur Brabet répond que dans un premier temps un accompagnement des familles est mis en place. Dans un second temps des signalements sont effectués avec des injonctions de scolarité qui peuvent prendre un certain temps. Il va toutefois se rapprocher des écoles dont le signalement est fait ce jour.

Monsieur Falco ajoute qu'il y a un processus à suivre : d'abord un rappel à la loi aux parents sur l'obligation à la scolarité puis une déclaration au procureur si la situation n'évolue pas.

#### Compte rendu de visite inversée AESH :

Madame Fischer explique le principe de la visite inversée en indiquant que les membres de la FSSCTD définissent un lieu de réunion pour que les agents concernés s'y rendent. Ils ont proposé cette année une visite inversée pour les AESH qui avait déjà eu lieu en 2021. Ils ont donc réuni deux PIAL qui n'avaient pas pu être réunis en 2021 : le PIAL du collège de Castelmoron sur Lot et le PIAL de Casseneuil au collège Gaston Carrère de Casseneuil. Cette visite est une grande réussite avec un fort taux de participation : 34 AESH présents sur 43. Les différentes problématiques qui ressortent des questionnaires transmis au AESH sont évoquées : tous n'ont pas le même type de contrat (individuel ou mutualisé), ils sont nombreux à devoir cumuler un emploi supplémentaire pour pouvoir vivre dignement et les notifications MDPH ne sont pas souvent respectées. Elle communique également l'attachement des AESH à leur métier même s'ils minimisent souvent les violences subies au quotidien par certains élèves. Les AESH ont également témoigné de disparité entre les deux PIAL notamment

par rapport aux vœux d'affectation. Ils ont également abordé le fait qu'on leur demande de faire d'autres missions comme garder des classes lorsque des enseignants sont absents.

Sur ce dernier point, il est précisé que les AESH prennent une responsabilité qu'ils n'ont pas à avoir.

Madame Fischer évoque ensuite les suggestions d'amélioration. La formation est trop magistrale et leur donne peu d'outils à mettre en place sur le terrain. Il y a également des problèmes de communication : certains AESH ne se sentent pas faire partie de l'équipe. Elle donne l'exemple de certains AESH qui n'ont pas l'autorisation de se trouver dans la classe de l'élève accompagné.

Monsieur Brabet revient sur les vœux d'affectations et déclare qu'il faut être plus pro actif pour répondre au mieux à leur souhait. Les coordonnateurs de PIAL ont beaucoup de contraintes mais il faut faire un travail sur ces affectations. L'idée de systématiser des réunions de rentrée entre les AESH et les inspecteurs est évoquée.

Monsieur Saami aborde les violences que peuvent subir les AESH. Il explique qu'ils ne sont pas bien accompagnés dans ces situations et ne connaissent pas bien leur droit sur les accidents de travail ou de service. La réponse souvent apportée est une ESS mais rien n'évolue du point de vue de l'agent. Il ajoute qu'il existe un guide pour les AESH mais celui-ci n'est pas assez communiqué.

Monsieur Falco répond que l'information sera remontée à l'issue de cette visite et suggère également l'amélioration de ce guide.

Monsieur Saami demande s'il est possible d'augmenter le contrat d'un AESH quand il remplace un collègue.

Monsieur Falco répond qu'il se rapprochera de Monsieur Jaillet afin qu'il lui fasse une réponse précise et écrite.

#### Compte rendu de visite école élémentaire Jean Jaures à Fumel

Madame Fischer relate que la directrice de l'école avait beaucoup d'appréhension en amont de cette visite mais qu'au final elle était ravie de l'intervention des membres de la FSSSCTD pour parler des conditions de travail.

Monsieur Couderc ajoute qu'il faudrait mieux expliquer en amont la raison de ces visites et mieux accompagner les directeurs d'écoles ou chefs d'établissement pour ne pas générer des inquiétudes et des interrogations de leur part.

Madame Fischer évoque les différentes problématiques rencontrées relatives à la direction d'école, à l'accompagnement d'enseignants contractuels, les AESH et le RASED. Elle explique que la directrice est déchargée à temps plein cette année. Elle apprécie cette situation qui lui a permis d'améliorer ses conditions de travail. Un échange a également eu lieu avec une enseignante contractuelle qui a évoqué une certaine difficulté du fait d'un temps de travail personnel très important ne lui permettant pas de préparer son concours. L'impact sur sa vie privée l'interroge également quant à la continuité dans ce métier.

Monsieur Brabet est au courant de cette situation. C'est une enseignante très volontaire qui souhaite bénéficier de formation.

Madame Sauvignon souligne que la difficulté est surtout le manque de temps pour que cette jeune enseignante prépare le concours de professeur des écoles.

Monsieur Brabet répond qu'il prendra contact avec elle. Concernant la formation, les contractuels sont recrutés au fil de l'eau durant l'année scolaire. Il est donc difficile d'en mettre une en place. De plus, certains ne viennent pas aux formations proposées. Si des contractuels sont recrutés avant la fin d'année scolaire, ils bénéficieront de deux jours de formation avant la prochaine rentrée scolaire.

Madame Fischer évoque ensuite la situation des référents AESH qui sont seulement 6 sur le département. Ils ont un temps d'exercice hebdomadaire de 29h30 dont 2h30 de temps pour la mission de référent AESH soit 2 journées et demi par mois non institutionnalisés. Elle ajoute qu'il n'y a pas de remplacement prévu sur ces temps de décharge et que les référentes AESH manquent de temps pour répondre à toutes les demandes.

Monsieur Brabet estime que cette quantité horaire pourrait être augmentée.

Madame Fischer partage la difficulté d'une enseignante du RASED à faire part de ses choix d'élèves qui vont bénéficier de son aide et qui ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins et difficultés. Il y a également un manque d'offre de soin pour les enfants dans certaines communes comme Fumel. Les situations difficiles que pouvaient vivre les enseignants par rapport aux comportements perturbateurs des élèves sont également évoquées. L'équipe se soutient entre elle mais a du mal à faire part de ces situations à sa hiérarchie et ne se sent pas assez soutenue.

Madame Sauvignon ajoute que les enseignants de cette école n'ont plus confiance en leur hiérarchie.

Monsieur Brabet répond qu'un accompagnement est systématiquement proposé dès qu'une situation est signalée.

Madame Fischer soumet les 6 avis suites à ces visites.

#### Avis n°3 : Brigade de remplacement des AESH

Comme cela existe dans d'autres départements, les membres de la F3SCT sollicitent la création d'une "brigade de remplacement AESH" au sein de chaque PIAL, composée exclusivement de volontaires, pour pallier les absences de ces personnels indispensables à la réussite des élèves en situation de handicap.

La création de la mission de remplacement s'assortira d'une compensation financière ou horaire.

Monsieur Falco soumet au vote l'avis n° 3 :

**VOTE :            POUR : 9            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0**

#### Avis n°4 : Reconnaissance professionnelle des AESH

Les AESH sont membres à part entière de la communauté éducative. Il n'est donc pas admissible qu'ils ou elles soient exclues de certaines classes ou cours.

Les membres de la Formation Spécialisée demandent à ce que chaque établissement ou école prennent pleinement conscience que les AESH doivent pouvoir avoir accès aux classes des élèves bénéficiant de leur accompagnement et aux espaces communs (salles des maîtres, toilettes, accès au photocopieur...). Le matériel et les outils nécessaires à leur fonction doivent leur être fournis (matériel pédagogique, outils numériques, documents de suivi de l'élève...). De même, pour que ces personnels soient ou se sentent pleinement reconnus, il sera rappelé aux écoles et établissements l'importance d'échanges réguliers entre professionnels, propices à la collaboration et à l'accompagnement des élèves.

Madame Loustau demande ce qu'on entend par matériel pédagogique car ce n'est pas finançable par les établissements scolaires.

Monsieur Soulard indique que c'est un point qui serait à revoir lors d'un prochain groupe de travail et qu'un relais sera fait avec les chefs d'établissement.

Monsieur Falco soumet au vote l'avis n° 4 :

**VOTE :            POUR : 8            CONTRE : 1            ABSTENTION : 0**

#### Avis n°5 : recrutement à temps plein des AESH

Afin de réduire le cumul d'emploi des AESH, les représentants des personnels en F3SCT préconisent que le recrutement à temps plein des AESH devienne la norme, mettant fin aux temps partiels imposés et subis.

Les représentants du F3SCT demandent que le temps plein des AESH corresponde à un temps maximum hebdomadaire d'accompagnement d'élèves en situation de handicap permettant d'exercer auprès des élèves à hauteur des notifications, incluant toutes les activités dont la présence aux interclasses, récréations, les temps de concertation avec l'équipe éducative, les temps de préparation, les temps pour la formation continue, et, le cas échéant, les temps de déplacement entre plusieurs établissements.

La répartition de la quotité horaire doit tenir compte de la pénibilité de certaines tâches à accomplir.

Monsieur Falco soumet au vote l'avis n° 5 :

**VOTE :            POUR : 9            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0**

#### Avis n°6 : connaître le rôle et les missions de la formation spécialisée

Lors de nos visites dans les écoles, nous faisons le constat que très peu de directrices ou directeurs d'école et d'enseignants connaissent le rôle, voire jusqu'à l'existence même de la FSSSCT. Nous pensons que l'information sur cette instance doit être améliorée auprès des écoles.

La FSSSCT demande à son président une parution au COEE d'une affiche présentant la FSSSCT et son rôle, qu'à chaque première réunion de directeurs d'école, les IEN assistés de leur conseiller de prévention de circonscription distribue cette affiche, qu'à chaque rentrée, les enseignants des établissements du second degré en prennent connaissance et enfin que ces informations soient affichées dans chaque école et établissement.

Monsieur Falco soumet au vote l'avis n° 6 :

**VOTE :            POUR : 9            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0**

#### Avis n°7 : vigilance et accompagnement des personnels suite à des agressions physiques

Devant la recrudescence de signalements sur le Registre Santé et sécurité au travail pour agression physique et les risques de traumatisme que ces situations impliquent, la F3SCT demande qu'une vigilance particulière soit exercée concernant les personnels, et ce notamment pour les personnels itinérants exerçant des missions de remplacement pour que celles qui leur seront confiées à l'issue d'un signalement d'une agression physique en tiennent compte.

Monsieur Falco soumet au vote l'avis n° 7 :

**VOTE :            POUR : 9            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0**

#### Avis n°8 : recrutement des AESH référents

6 AESH référents exercent actuellement sur notre département et se répartissent ainsi 21 PIAL du département, avec 2 jours et demi de décharge sans remplacement prévu. Les membres de la F3SCT demandent le recrutement d'un référent AESH par PIAL et un temps de décharge effectif afin de leur permettre d'assurer leur mission de personne ressource auprès des AESH en apportant :

- un appui méthodologique aux accompagnants d'élèves en situation de handicap ;
- un soutien spécifique à ceux nouvellement nommés ;
- leur participation à la formation initiale et continue des AESH en repérant des besoins spécifiques ou en apportant un témoignage d'expérience ;
- leur contribution à l'élaboration d'outils, et leur partage ;
- leur soutien auprès des AESH qui en font la demande.

Monsieur Falco soumet au vote l'avis n° 8 :

**VOTE :            POUR : 9            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0**

## **5. Bilan violence envers les personnels**

Monsieur Soulard présente ce bilan chiffré issu de l'application « faits établissements » sur l'année 2023-2024 depuis le 4 septembre 2023. Il est noté que l'application a été plus utilisée cette année scolaire que les années précédentes.

- 149 faits établissements recensés pour violence envers le personnel :
  - 34 envers des directeurs d'écoles
  - 46 envers des professeurs des écoles
  - 16 envers d'autres personnels d'une école (AESH ou ATSEM)
  - 17 envers des personnels de direction
  - 61 envers des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré
  - 21 envers d'autres personnels d'un collège ou lycée (AED, personnels ATSS, ATRF)

Sur les 149 faits, 37 comprennent deux types de personnels

Les faits par types d'atteintes sont présentés.

- Atteinte à la sécurité, au climat de l'établissement : 34
- Violences verbales : 24
- Menaces orales ou écrites : 45
- Intrusion : 7
- Violences physiques : 7
- Atteintes aux Valeurs de la République : 6

Monsieur Saami demande à ce qu'un rappel soit fait aux directions pour bien saisir les faits établissement.

## **6. Bilan des accidents de service et des demandes de protection fonctionnelle**

Monsieur Soulard présente le bilan des demandes de protection fonctionnelle pour cette année scolaire et à ce jour :

1<sup>er</sup> degré : 9 protections fonctionnelles données

2<sup>nd</sup> degré : 10 protections fonctionnelles données

Concernant le point sur les accidents de service, monsieur Soulard déclare que les chiffres sont les mêmes que lors de la dernière FSSSCTD de fin mars avec 18 accidents de travail pour l'année 2024. Suite à la demande de Madame Sauvignon lors de la dernière FSSSCTD, il annonce qu'il a eu 76 déclarations d'accidents de travail en 2023 dont 64 qui ont été acceptées, 2 refusées et 10 classées sans suite.

Monsieur Saami souligne que beaucoup de personnels ignorent leur droit et l'existence de l'accident de travail.

## **7. Questions diverses :**

- *Suites aux mesures de carte scolaire dans différentes communes du département, où en sont l'aménagement des locaux et les travaux pour la rentrée scolaire ?*

Madame Fischer évoque l'inquiétude sur les locaux qui ne seraient pas encore prêts sur la circonscription de Nérac. Monsieur Brabet répond qu'il n'a pas été alerté de problématiques particulières sur Nérac mais qu'il va quand même se renseigner.

Monsieur Couderc évoque la situation complexe du RPI de Jusix et demande si cela évolue positivement. Monsieur Brabet répond qu'il n'y a pas de difficultés particulières, ni de problème d'organisation de rentrée.

Monsieur Fischer souligne qu'il y a souvent des différences entre les volontés des maires et les attentes des enseignants sur le terrain.

- *Sur quels établissements du département, l'Inspectrice santé, sécurité au travail (ISST) est intervenue pour 2023-2024 ?*

Monsieur Soulard indique que Madame Coche a effectué deux visites d'établissement sur l'année scolaire 2023-2024. Une visite au lycée Jean Monnet de Foulayronnes qui était à la demande de la FSSSCTD et une deuxième visite au lycée professionnel Lomet à Agen. Durant l'année scolaire 2022-2023, elle avait effectué cinq visites sur les établissements suivants : Lycée Stendhal à Aiguillon, Lycée Lot et Bastides à Villeneuve sur Lot, Lycée Porte du Lot à Clairac, Collège Jasmin les îles à Agen et collège La Rocal à Bon Encontre. Elle effectue à l'issue de ces visites un compte-rendu complet qu'elle fait parvenir au chef d'établissement.

Monsieur Dia demande si ces comptes-rendus de visites pourraient être envoyés aux membres de la FSSSCTD. Monsieur Soulard répond qu'il en fera la demande auprès de Madame Coche.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur l'inspecteur d'académie** propose de lever la séance à 16h30.

Le président de séance,



Alexandre FALCO